



## CERTIFICAT MEDICAL

### Licences et courses hors stade (Règlement FFA)

#### VALIDITE DES CERTIFICATS MEDICAUX :

- Pour prendre une licence : Présenter un certificat médical de **moins de six mois**,
- Pour s'inscrire à une course hors stade : Présenter un certificat de **moins d'un an**.

#### MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LES CERTIFICATS MEDICAUX

Pour obtenir une licence FFA, le futur licencié doit présenter :

- Pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (A partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running : Un certificat mentionnant **l'absence de contre-indication du sport en compétition**.
- Pour les licences Athlé Santé et Athlé Découverte (Catégorie Baby Athlé uniquement) : Un certificat mentionnant **l'absence de contre-indication du sport**.

Pour éviter toute erreur, le club vous propose de faire remplir le certificat médical par votre médecin directement sur le formulaire de demande de licence :

Je soussigné(e) Dr .....	
Certifie que le bénéficiaire (nom, prénom) .....	
<b><u>ne présente à ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en entraînement et en compétition.</u></b>	
A : .....	<b><u>SIGNATURE ET CACHET</u></b>
Le : .....	

Cette autorisation parentale est valable pour toute la saison sportive 2017 /2018

#### NOUVELLE DISPOSITION LEGALE

##### (Renouvellement de licence)

En application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, dans le cas d'un renouvellement de licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans.

Pour cela, le licencié atteste avoir **répondu NON à l'ensemble des questions du questionnaire de santé** prévu à l'article D.231-1-4 du code de sport.

Le questionnaire de santé :

- Peut être saisi en ligne sur le site FFA sur l'espace personnel de l'athlète (Voir détail pour y accéder dans l'aide en ligne sur le site du club d'Avallon),
- Ou peut être rempli sur papier et donné au club en même temps que le dossier d'inscription (Voir formulaire cerfa présent en ligne sur le site du club).

## INSCRIPTIONS AUX COURSES HORS STADE

### (Hors championnats FFA) :

Pour toutes courses hors stade, si celle-ci est chronométrée ou permet d'établir un classement, l'organisateur doit demander à chaque participant de fournir un certificat médical de moins d'un an ou une licence sportive en cours de validité en lien avec la fédération délégataire.

Liste des fédérations délégataires autorisées lors d'une course sur route ou un trail (Exemple de la FORESTIERE SAINT JEAN) :

- FFA,
- UFOLEP,
- FFCO (Course d'orientation),
- FFTRI (Triathlon),
- FFPM (Pentathlon moderne)
- UNSS,
- UGSEL



Sources :

- Site de la FFA ([athle.fr](http://athle.fr))
- Circulaire administrative FFA 2017-2018 ([Lien](#))